

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022

2022 / O2/053

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME MARIE-THERESE MARIOTTI AU NOM DU GROUPE UN
SOFFIU NOVU**

Objet : Bilan PADDUC et calendrier

Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question,

Une nouvelle fois, je vois que vous limitez le PADDUC à la seule problématique de l'urbanisme, c'est récurrent, je rappelle que le PADDUC a été voulu en 2015 comme un véritable projet de société avec une portée règlementaire certes fragile, on l'a vu sur le contentieux de la cartographie des ESA.

Le PADDUC c'est bien sur les ESA mais c'est aussi la culture, la langue, l'économie, ou encore la protection de l'environnement ; je ne peux donc pas vous laisser dire que rien n'a été fait dans l'application du PADDUC, la méthode et le calendrier, vous l'avez rappelé, ont été adoptés en novembre dernier, et depuis cette date, pour l'analyse qu'avons-nous fait ?

Nous avons créé les Comités techniques, déclinés selon les 3 volets du PADD en mars 2022, Comités techniques associant les Agences, les Offices et les services de la CdC,

Nous avons organisé 3 séquences de travail permettant d'analyser les différentes orientations stratégiques du PADDUC – 16 de mémoire – avec une restitution écrite des contributions en mai 2022, Nous avons finalisé l'analyse interne au sein de la CdC et des Agences et Offices en juillet dernier, elle sera consolidée et présentée au Conseil exécutif, en séminaire avant la fin de l'année,

Enfin, nous avons mobilisé les acteurs externes : la Chambre des territoires et l'association des maires, cela se fera dans le cadre d'un questionnaire qui porte sur l'analyse externe et qui sera également finalisé en fin d'année et présenté au Conseil d'aménagement de l'Urbanisme de Corse que nous avons également créé en novembre dernier.

Puisque vous m'interrogez spécifiquement sur le volet urbanisme, je vais vous poser une question : sur le « zéro artificialisation nette » (ZAN), vous nous dites que rien n'a été fait ; combien de régions ont décliné le ZAN dans leur document de planification régionale ? Aucune ! Et pour cause, car les décrets d'application concernant la méthode de calcul du ZAN et leur déclinaison par régions et par territoires dans les régions datent d'avril 2022, il y a seulement 6 mois, et donc il était impossible de traduire, sans ces méthodologies-là, le ZAN dans le PADDUC.

Sur les secteurs déjà urbanisés, et la constructibilité des hameaux, c'est vrai, vous avez raison, le PADDUC aurait pu le faire dans le cadre d'une révision, mais les SCOT le peuvent également, car ils sont de compétence intercommunale ; j'entends souvent que l'on reproche à la CdC de ne pas exercer pleinement ses compétences et donc que l'on ne pourrait pas prétendre à l'autonomie, mais en l'espèce, les intercommunalités sont peu nombreuses à avoir avancé leur SCOT, à part la Balagne. D'autres intercommunalités ont délibéré, mais c'est très récent ! Pour autant, je ne peux pas dire que les intercommunalités n'ont rien fait car nous savons que c'est un sujet complexe, difficile à mettre en œuvre, et nous sommes là pour les accompagner notamment au sein de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie.

Pour conclure, l'analyse du PADDUC sera donc présentée en 2023 à l'Assemblée de Corse, analyse qui permettra d'engager une procédure de révision si cette dernière le décide ; nous considérons au sein du Conseil exécutif que cette révision s'impose et qu'elle pourrait se faire en deux temps :

Une première révision partielle à court terme, qui sera engagée en 2023 sur des problèmes d'urbanisme, c'est-à-dire, l'intégration du ZAN, les dispositifs de la loi ELAN qui pourraient l'intégrer, et bien sûr le rétablissement de la cartographie des ESA suite à son annulation. Il s'agira aussi de sécuriser la capacité du PADDUC à faire des normes, à régler, notamment dans le cadre du processus de discussions qui s'ouvre avec l'Etat ! Et je rappelle qu'en novembre nous aurons la première réunion relative à la spéculation et donc nous pourrions aborder ces questions-là.

Ensuite, une révision plus complète, à moyen terme, pour simplifier le document, le mettre en cohérence avec les différents schémas sectoriels et intégrer des problématiques nouvelles qui étaient absentes en 2015 - je pense par exemple à la gestion des risques, la question du réchauffement climatique, ou encore celle de la gestion de l'eau qui ne faisaient pas partie des orientations stratégiques à part entière dans le PADDUC.

Vous voyez, beaucoup a été fait depuis novembre et beaucoup reste à faire, aussi bien par la CdC que par le bloc communal.

Je vous remercie.